

À propos des fonds distincts

Grâce à B2B Banque Services de courtiers¹, il est pratique et économique d'investir dans des fonds distincts.

En voici quelques avantages :

- Actifs regroupés sous une même enseigne : un seul relevé détaillant tous les avoirs de vos clients; accès en ligne via Accès Conseiller et Accès Client.
- Commodité : vous faites affaire directement avec B2B Banque Services de courtiers et non pas avec plusieurs plateformes.
- Aucune commission sur le contrat de fonds distincts lors des achats initiaux.
- Les débits préautorisés (DPA) peuvent dorénavant être établis pour les fonds distincts des sociétés de fonds utilisant le service de messagerie de règlements nets (MRN). Ne pas oublier de présenter la demande de contrat à B2B Banque Services de courtiers si le DPA est utilisé pour l'établissement du contrat.
- Si votre client est titulaire d'un compte contenant des fonds distincts seulement, les frais annuels ne seront pas prélevés automatiquement (pour ne pas compromettre l'option de réinitialisation à laquelle votre client a droit).
- Nous pouvons traiter électroniquement les ordres sur fonds distincts qui sont négociables par le biais du service de messagerie de règlements nets (MRN).

Pour détenir des fonds distincts dans un compte d'investissement de B2B Banque Services de courtiers, le conseiller doit avoir une double accréditation lui permettant d'effectuer des transactions sur fonds distincts. Les ordres sur fonds distincts offerts par certaines sociétés de fonds peuvent dorénavant être placés dans le système de votre courtier ou sur FundSERV. Saisir vos propres ordres vous permet d'avoir plus de contrôle sur les dates de transaction et de réduire vos tâches administratives puisqu'aucune fiche d'ordre de fonds distincts n'est requise. Cependant, la demande de contrat doit être présentée une fois que vous aurez placé les ordres.

Pour en savoir plus sur les fonds distincts, veuillez communiquer avec le directeur du développement des affaires de votre région, appeler le Service à la clientèle au **1 888 677-7738** ou visiter **b2bbanque.com/servicesdecourtiers**.

¹B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financiers Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier établi au Québec et réglementé par l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence.